

Circulaire d'information

INFCIRC/899/Add.5
INFCIRC/901/Add.3
INFCIRC/904/Add.2
INFCIRC/905/Add.2
INFCIRC/908/Add.1
INFCIRC/909/Add.2
INFCIRC/910/Add.1
INFCIRC/912/Add.1
20 avril 2018

Distribution générale
Français
Original : anglais

Communication datée du 20 février 2018
reçue de la mission permanente de la Malaisie
concernant la Déclaration de principes
du Groupe de contact sur la sécurité nucléaire et
les Déclarations communes sur la formation
certifiée à la gestion de la sécurité nucléaire,
sur l'appui aux capacités de préparation et de
conduite des interventions destinées à faire face
au terrorisme nucléaire et radiologique,
sur les architectures nationales de détection
nucléaire, sur l'atténuation des menaces
internes, sur la sécurité du transport des
matières nucléaires, sur le renforcement de la
sécurité des sources radioactives scellées de
haute activité et sur la réduction au minimum et
l'abandon de l'utilisation de l'uranium hautement
enrichi dans les applications civiles

INFCIRC/899/Add.5
INFCIRC/901/Add.3
INFCIRC/904/Add.2
INFCIRC/905/Add.2
INFCIRC/908/Add.1
INFCIRC/909/Add.2
INFCIRC/910/Add.1
INFCIRC/912/Add.1

Page 2

1. Le Secrétariat a reçu de la mission permanente de la Malaisie une communication datée du 20 février 2018, concernant la *Déclaration de principes du Groupe de contact sur la sécurité nucléaire* figurant dans le document INFCIRC/899, la *Déclaration commune sur la formation certifiée à la gestion de la sécurité nucléaire* figurant dans le document INFCIRC/901, la *Déclaration commune sur l'appui aux capacités de préparation et de conduite des interventions destinées à faire face au terrorisme nucléaire et radiologique* figurant dans le document INFCIRC/904, la *Déclaration commune sur les architectures nationales de détection nucléaire* figurant dans le document INFCIRC/905, la *Déclaration commune sur l'atténuation des menaces internes* figurant dans le document INFCIRC/908, la *Déclaration conjointe sur la sécurité du transport des matières nucléaires* figurant dans le document INFCIRC/909, la *Déclaration commune sur le renforcement de la sécurité des sources radioactives scellées de haute activité* figurant dans le document INFCIRC/910, et la *Déclaration commune sur la réduction au minimum et l'abandon de l'utilisation de l'uranium hautement enrichi dans les applications civiles* figurant dans le document INFCIRC/912.

2. Conformément à la demande qui y est formulée, la communication est reproduite ci-après pour l'information des États Membres.

ELA05/2018

La mission permanente de la Malaisie auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique et a l'honneur de l'informer que la Malaisie souhaiterait souscrire aux Déclarations communes suivantes :

N°	Réf./Initiateur de la circulaire	Date de publication	Titre de la Déclaration commune
1.	INFCIRC/899 Canada	18 nov. 2016	Déclaration de principes du Groupe de contact sur la sécurité nucléaire
2.	INFCIRC/901 Canada	21 déc. 2016	Déclaration commune sur la formation certifiée à la gestion de la sécurité nucléaire
3.	INFCIRC/904 Corée	10 jan. 2017	Déclaration commune sur l'appui aux capacités de préparation et de conduite des interventions destinées à faire face au terrorisme nucléaire et radiologique
4.	INFCIRC/905 Finlande	11 jan. 2017	Déclaration commune sur les architectures nationales de détection nucléaire
5.	INFCIRC/908 États-Unis	25 jan. 2017	Déclaration commune sur l'atténuation des menaces internes
6.	INFCIRC/909 Japon	13 fév. 2017	Déclaration conjointe sur la sécurité du transport des matières nucléaires
7.	INFCIRC/910 France	14 fév. 2017	Déclaration commune sur le renforcement de la sécurité des sources radioactives scellées de haute activité
8.	INFCIRC/912 Norvège	10 mars 2017	Déclaration commune sur la réduction au minimum et l'abandon de l'utilisation de l'uranium hautement enrichi dans les applications civiles

La mission permanente de la Malaisie auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique demande la diffusion de cette communication officielle sous la forme d'un document INFCIRC.

La mission permanente de la Malaisie saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique les assurances de sa très haute considération.

[Sceau] [Signé]

Vienne, 20 février 2018